



## DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000

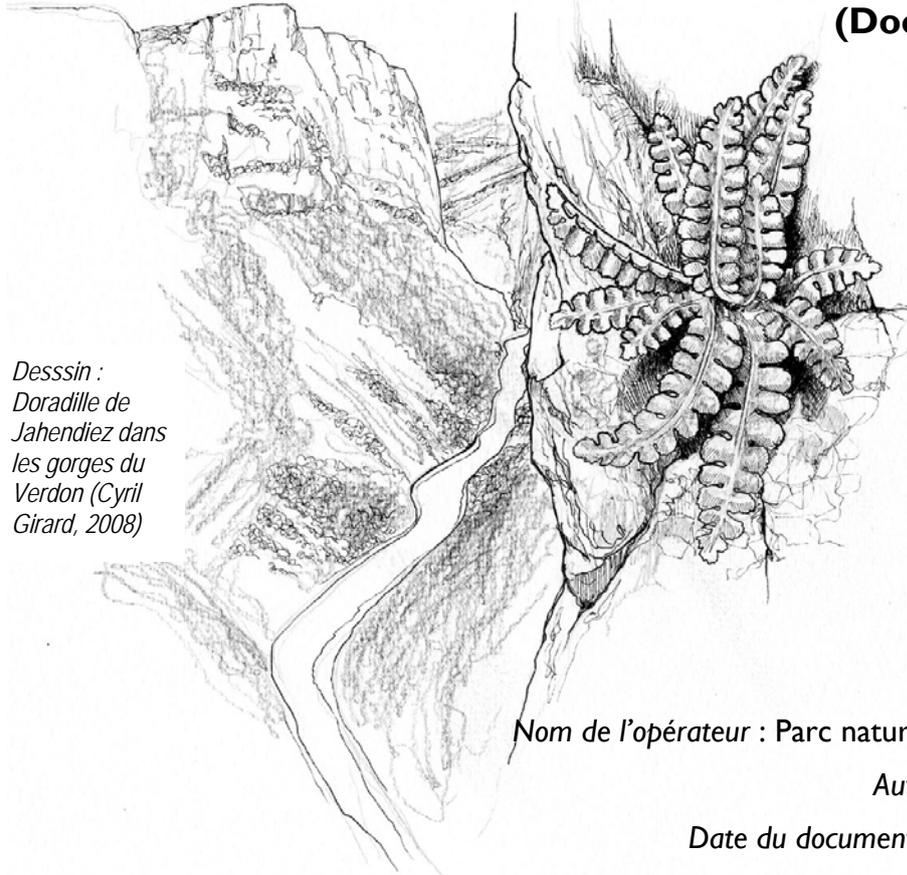
**N° FR 9301616 « Grand canyon du Verdon et plateau  
de La palud » - Directive « habitats »**

et

**N°FR 9312022 « Verdon » (partie est) - Directive  
« Oiseaux »**

### **Annexe 3 – Documents de communication et de consultation**

(Document définitif)



*Dessin :  
Doradille de  
Jahendiez dans  
les gorges du  
Verdon (Cyril  
Girard, 2008)*

Nom de l'opérateur : Parc naturel régional du Verdon

Auteur : Anne FERMENT

Date du document : 30 septembre 2010

**DDT**

Direction  
Départementale  
des Territoires  
des Alpes de  
Haute-Provence



# SOMMAIRE

## **3.1 – Réunions d'information auprès du grand public**

- Calendrier des réunions organisées dans les communes pour présenter la démarche Natura 2000
- Quelques affiches annonçant ces réunions d'information, distribuées dans les communes
- Exemple de la présentation faite à Castellane lors de la réunion d'information

## **3.2 – Réunions d'information auprès des élus et de certains acteurs des communes**

- Calendrier des rencontres avec les élus et avec certains acteurs ou groupes d'acteurs

## **3.3 – La Presse**

- Articles de presse
- Articles parus dans certains bulletins communaux

## **3.4 – Exposition sur la biodiversité dans le Verdon**

- Cette exposition a été présentée pour la première fois lors de la fête du Parc naturel régional du Verdon le 27 septembre 2009
- Exposition actuellement à la Maison des gorges de La-Palud-sur-Verdon



# **3.1 REUNIONS D'INFORMATION AUPRES DU GRAND PUBLIC**

# **Calendrier des réunions d'information dans les communes**

- Aiguines : 23 mars mais reportée au 27 avril 2007
- Moustiers-Sainte-Marie : 23 avril 2007
- Rougon : 31 mars 2007
- Trigance : 17 mars 2007
- La Palud-sur-Verdon : 30 mars 2007
- Castellane : 12 mars 2007
- Senez : /
- Blieux : /

Intervention lors de « la folle journée du Montdenier » : 3 mai 2007



## Réunion d'information



# NATURA 2000

*Où, Pourquoi, Comment ?*

## Rougon

Salle Antoine Susini (Mairie)

Samedi 31 mars - 17h30



3 mars 1997 - 3 mars 2007 : le Parc a 10 ans



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon



## Réunion d'information



# NATURA 2000

*Où, Pourquoi, Comment ?*

**La Palud-sur-Verdon**

Salle Paul Corrotti (Château)

Vendredi 30 mars - 18h00



3 mars 1997 - 3 mars 2007 : le Parc a 10 ans



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon



## Réunion d'information



# NATURA 2000

*Où, Pourquoi, Comment ?*

**Aiguines**

salle polyvalente

Vendredi 23 mars - 17h30



3 mars 1997 - 3 mars 2007 : le Parc a 10 ans



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon



## Réunion d'information

# NATURA 2000

*Où, Pourquoi, Comment ?*

***Trigance***

salle des fêtes

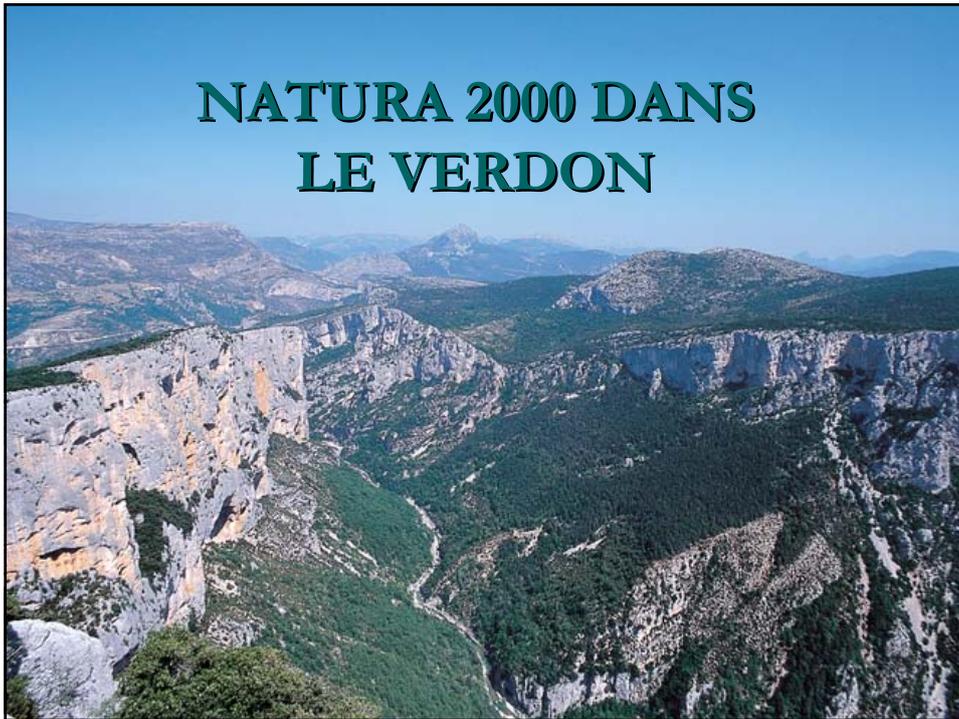
samedi 17 mars - 14h30



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon

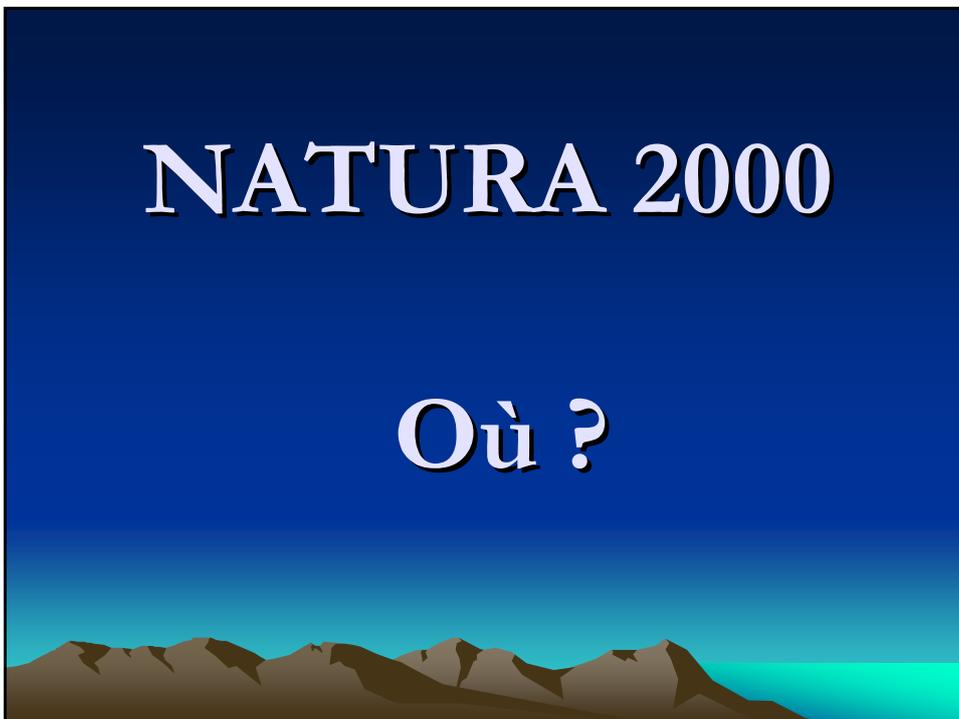
3 mars 1997 - 3 mars 2007 : le Parc a 10 ans

# NATURA 2000 DANS LE VERDON



# NATURA 2000

## Où ?



## La constitution du réseau européen Natura 2000



Chaque pays européen a transmis une liste de sites hébergeant des milieux (appelés habitats) et des espèces d'intérêt communautaire



Ces périmètres ont été choisis en fonction  
du patrimoine naturel remarquable connu  
sur ces sites

- Le choix a été fait en fonction des connaissances acquises par les naturalistes et les scientifiques locaux depuis les années 80 (Ligue pour la protection des oiseaux, Conservatoire botanique, naturalistes bénévoles...)
- Les périmètres et les données sur les milieux, la faune et la flore observées sur ces sites ont été validés par le Museum National d'Histoire Naturelle et le Comité Scientifique du Patrimoine Naturel de chaque région

## Combien de sites ? Quelle surface ?

- 1674 sites en France (6,5 millions d'hectares, soit près de 12% du territoire national métropolitain)
- 122 sites en PACA (30 % du territoire régional)
- 27 sites dans les Alpes-de-Haute-Provence et 29 sites dans le Var

## EN FRANCE

- 8372 communes sont totalement ou partiellement incluses dans un périmètre Natura 2000
- Ceci représente au total une population de plus de 14 millions d'habitants vivant dans une commune concernée par Natura 2000

## Le Parc Naturel Régional du Verdon, opérateur de 3 sites Natura 2000 et animateur d'un site Natura 2000

L'opérateur et l'animateur

**sont proposés** par les services de l'Etat (Préfet, DDAF, DIREN)

Et

**sont désignés** par les membres du Comité de pilotage (élus concernés par les sites Natura 2000, organismes socio-professionnels, représentant du Comité Scientifique régional du Patrimoine Naturel, Fédérations de chasse et de pêche, Fédérations des activités de pleine nature...)

## Rôle de l'opérateur

- Il coordonne la réalisation des inventaires scientifiques sur les sites
- Il prend contact avec les différents usagers et propriétaires des sites
- Il informe l'ensemble des personnes concernées de l'état d'avancement de la démarche

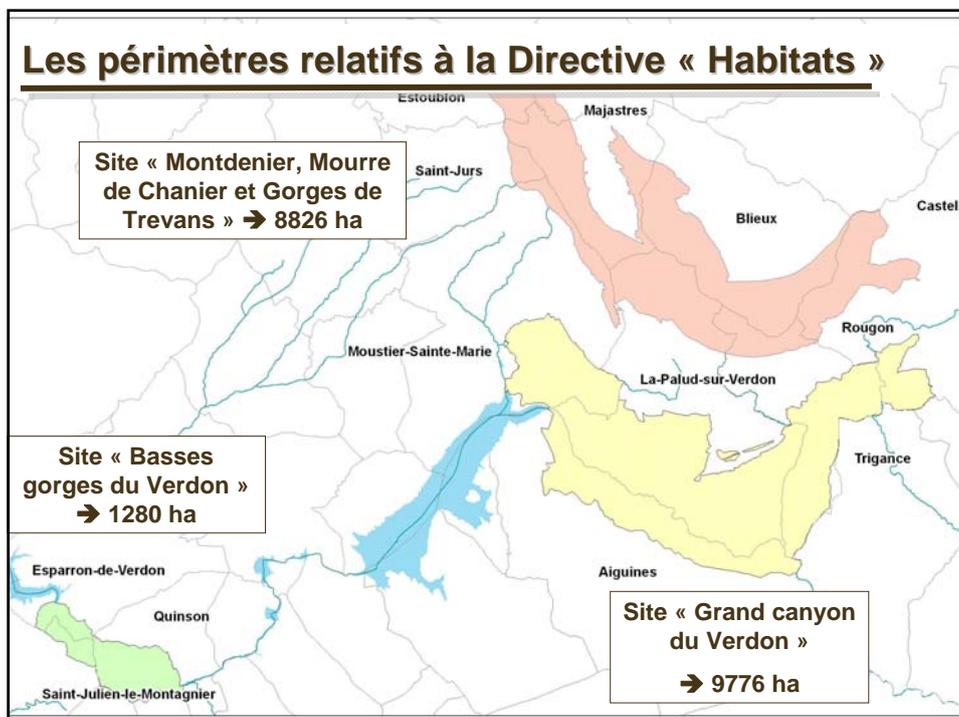
➡ Réalisation du document d'objectifs du site

# Rôle de l'animateur

- Il porte à connaissance et explique, auprès des personnes concernées, les éléments scientifiques, techniques et financiers validés dans le document d'objectifs
- Il prend contact avec les différents usagers et les propriétaires pour promouvoir la réalisation concrète d'opérations sur le site
- Il aide les personnes souhaitant mettre en œuvre des actions, à choisir les modalités de contrats et suit la réalisation de ces opérations



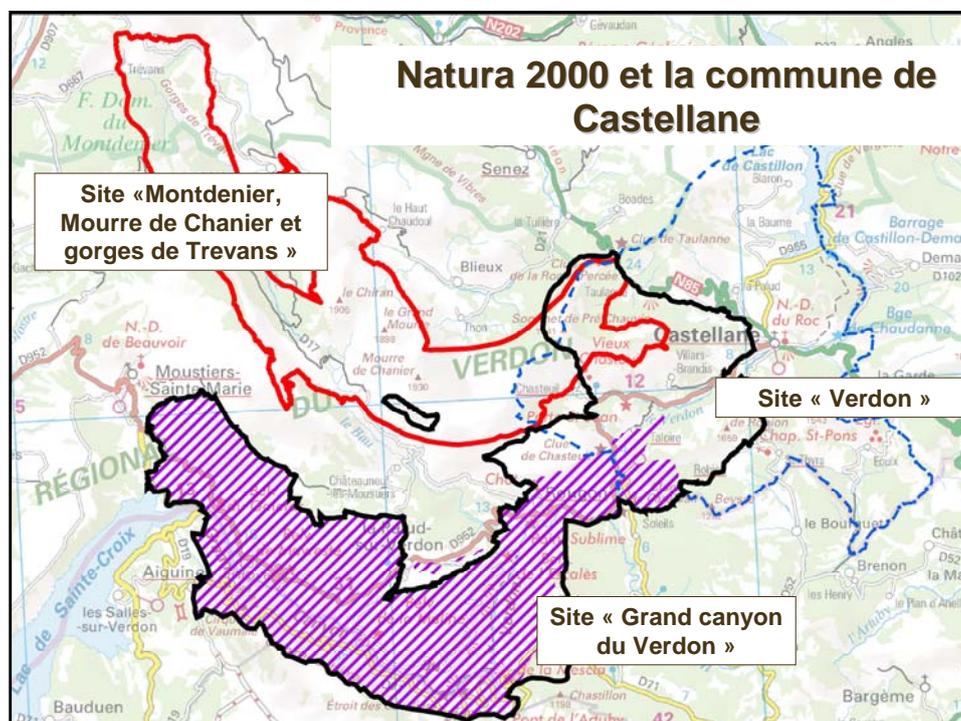
Animation du document d'objectifs



## Le périmètre relatif à la Directive « Oiseaux »



## Natura 2000 et la commune de Castellane



# NATURA 2000

## Pourquoi ?

Natura 2000, une démarche pour préserver les milieux naturels, les plantes et les animaux sauvages rares ou menacés à l'échelle européenne



Vautour moine et  
Vautour fauve



Doradille du Verdon  
(fougère)



Falaise calcaire à  
Saxifrage

Natura 2000, prend en compte les différentes activités sur le site et peut permettre d'encourager certaines pratiques, indispensables à la préservation des milieux et des espèces



Pour les activités les plus récentes, Natura 2000 tente de trouver des solutions pour qu'utilisation et préservation des milieux naturels restent compatibles



# NATURA 2000

## Comment ?

Calendrier pour la mise en œuvre  
des actions sur le site

*« Gorges de Trevans, Montdenier,  
Mourre de Chanier »*

Mars 1999

## Désignation de l'opérateur du site et constitution du Comité de pilotage

Office National des Forêts

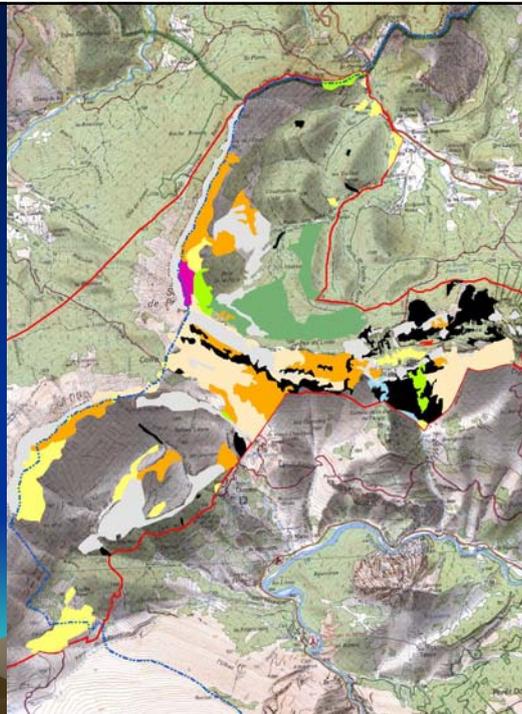
1999-2005

## Réalisation du document d'objectifs

- L'ONF a réalisé un diagnostic écologique et socio-économique sur le site
- et fait des propositions pour la préservation des milieux et des espèces sur ce site

### DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

- Inventaire et localisation des milieux (habitats) d'intérêt communautaire
- Inventaire et localisation des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire
- Définition des enjeux écologiques



## Exemple d'habitats d'intérêt communautaire : LES PELOUSES

Contrairement aux prairies qui restent toujours vertes, les pelouses jaunissent en automne et en hiver suite à la sécheresse estivale.

### La pelouse écorchée à Astragale toujours verte

Végétation assez rase, sur sol squelettique

Dominée par la Sésuvie bleuâtre, l'Astragale toujours verte, le Brome érigée, le Bugrane à crête, l'Anthyllide

Milieu en général entre 1300 et 1900 mètres d'altitude, sur des pentes faibles à moyennes, d'exposition fraîche.



Sésuvie bleuâtre



Astragale tjrs verte

### Principales menaces identifiées sur ce milieu

- ① **Abandon du pâturage** ou diminution de la pression de pâturage → Colonisation par de grandes graminées (Brachypode, Avoine toujours verte) → envahissement par les arbustes tels que le Buis ou le Genêt cendré mais aussi les semis de Pin → Disparition de cet habitat
- ② **Passage répété des troupeaux** → Erosion du sol → envahissement par la Lavande fine → Disparition de cet habitat
- ③ **Circulation de véhicules motorisés** → Erosion du sol et déchirement du tapis herbacé → Disparition de cet habitat

## LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



*Apollon*

### Principales menaces

- Fermeture des milieux ouverts (pelouses et éboulis)
- Destruction des éboulis lors des aménagements de pistes
- Fauche ou pâturage des milieux de reproduction et de nourrissage trop précoces

En mars, les chenilles naissent et se nourrissent sur les Orpins, les Joubardes et les Saxifrages des éboulis

Les adultes se nourrissent de nectar des plantes de pelouse



*Petit Murin*

### Principales menaces

- Fermeture des milieux ouverts
- Dérangement par le public dans les gîtes de reproduction ou d'hibernation
- Disparition de ces gîtes (élimination des arbres creux, fermeture des greniers et combles)

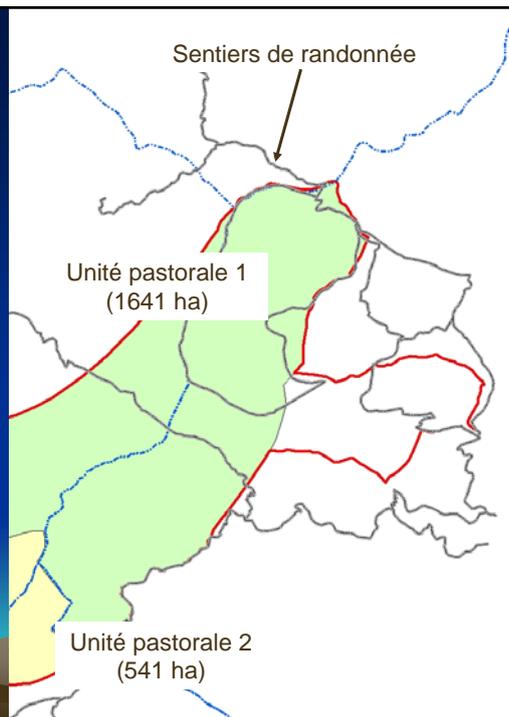
En hiver, les colonies hibernent dans les fissures des grottes

En été, les femelles fréquentent les greniers et les grottes / les mâles fréquentent les arbres creux

L'espèce chasse les insectes sur les pelouses d'altitude

## DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

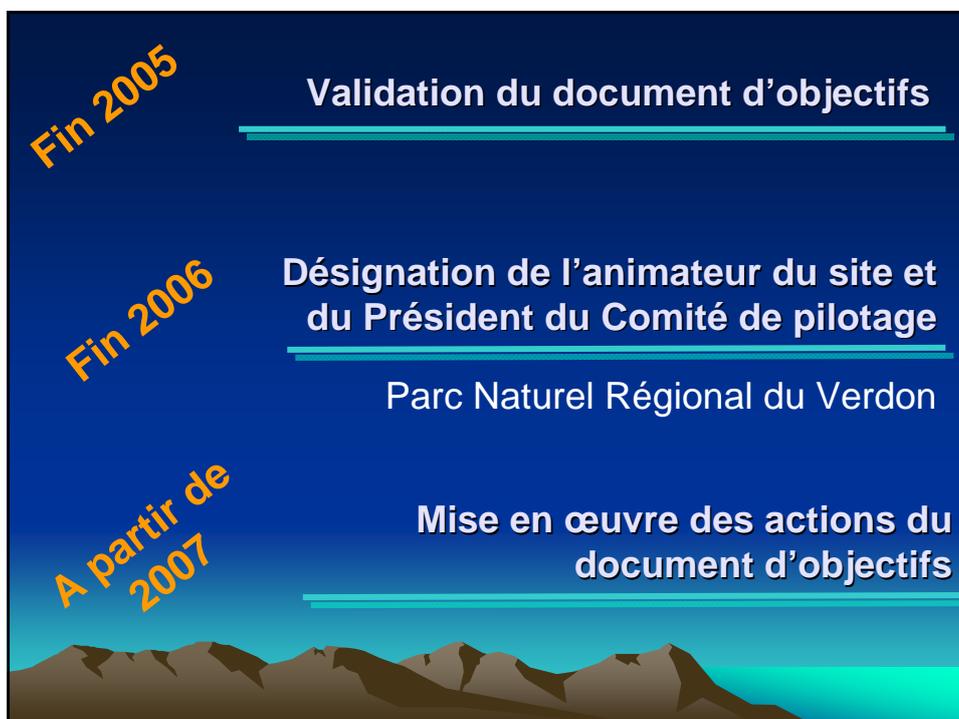
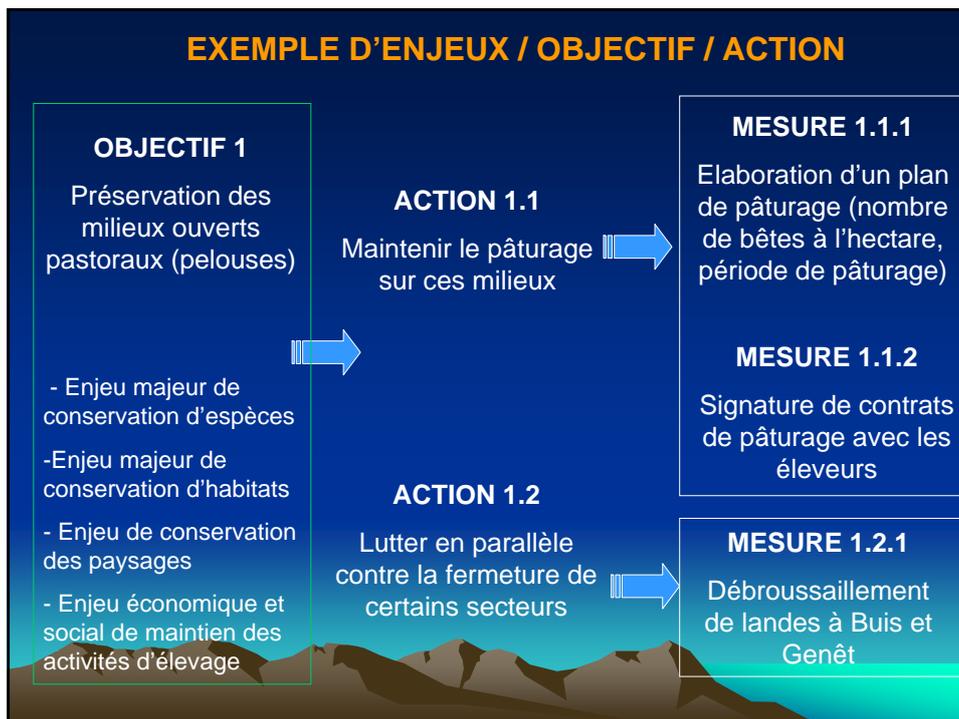
- Inventaire et localisation des activités socio-économiques (chasse, pêche, agriculture, activités touristiques)
- Définition des enjeux socio-économiques



## ANALYSE DES ENJEUX ET DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

- Définition de 6 grands objectifs de préservation et de valorisation des milieux et des espèces présents
- Identification des actions nécessaires à la réalisation de chaque objectif

## EXEMPLE D'ENJEUX / OBJECTIF / ACTION



## Mise en œuvre des actions du document d'objectifs

- Propositions de contrats Natura 2000 rémunérés aux propriétaires et gestionnaires qui souhaitent s'investir dans la démarche
- Propositions de contrats d'agro-environnementaux rémunérés aux agriculteurs qui le souhaitent
- Proposition d'une charte Natura 2000 propre à chaque site, donnant droit à une exonération d'impôt sur le foncier non bâti

**Contrats et charte seront signés pour 5 ans et renouvelables**

### Exemples de mesures pouvant figurer dans les contrats proposés aux gestionnaires et aux propriétaires

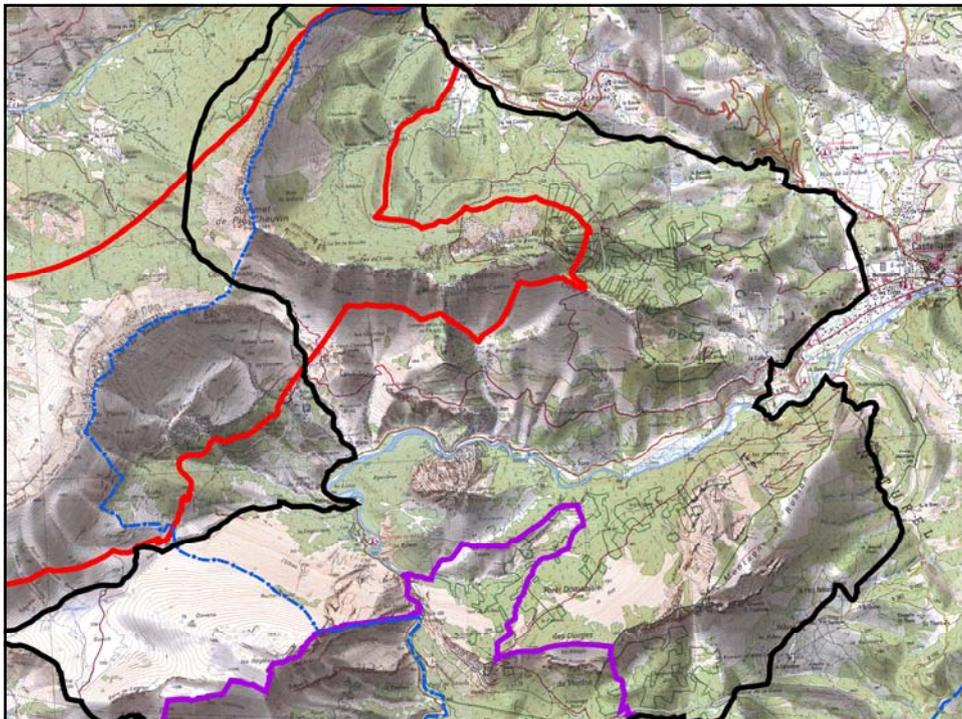
- Restauration de milieux ouverts par débroussaillage de lande
- Maintien de milieux ouverts par pâturage

### Exemple de principe pouvant figurer dans une charte Natura 2000

- Ne pas réaliser d'opération sylvicole pendant la période de reproduction de certains oiseaux

# Calendrier pour la mise en route des sites Natura 2000

## « Verdon » et « Grand canyon du Verdon »



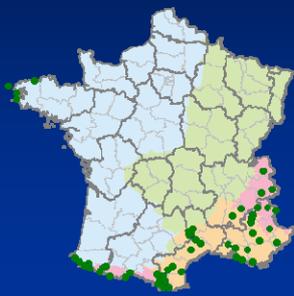
2007-2008

## Réalisation du document d'objectifs

L'opérateur a 2 ans pour réaliser les diagnostics écologique et socio-économique des sites et faire des propositions pour la préservation des milieux et des espèces sur le site

- Coordination des inventaires scientifiques et analyse des enjeux écologiques
- Prise de contact avec les usagers et les propriétaires et analyse des enjeux socio-économiques
- Définition des objectifs à atteindre sur le site et des actions à mettre en œuvre pour y parvenir

## Sur le site « Verdon », les inventaires ciblent les oiseaux rares ou menacés en Europe



Espèce menacée dont la population totale a régressé de 90% ces dernières décennies

Craie à bec rouge



### **L'écologie du Crave à bec rouge**

- Se reproduit sur les falaises (en montagne et sur les côtes)
- Se nourrit d'insectes et notamment de fourmis (de baies et de graines en hiver) dans les pâtures
- Une seule ponte de 3 à 5 œufs en mars-mai

### **Les menaces principales**

- Le reboisement et la modification des pratiques d'élevage sont à l'origine de la disparition des milieux qui lui sont favorables pour se nourrir
- Le développement touristique et le développement de certaines activités de pleine nature (escalade) peuvent perturber la reproduction et l'élevage des jeunes

**Fin 2008**

### **Validation du document d'objectifs**

Validation finale du document d'objectifs par le Comité de pilotage des sites (2 validations intermédiaires sont prévues)

**A partir de 2009**

### **Mise en œuvre du document d'objectifs**

Propositions de contrats aux propriétaires et gestionnaires

## La vie dans un site Natura 2000

- Les sites Natura 2000 n'étant en aucun cas des réserves, les us et coutumes ne seront pas remis en questions
- Pour les pratiques nouvelles ou ayant évolué, pouvant fragiliser les espèces et les milieux, une réflexion et une concertation sera menée pour tenter d'améliorer leur influence
- Les espèces et les milieux d'intérêt communautaire seront portés à connaissance du grand public pour lui permettre de les découvrir et d'en prendre soin
- En ce qui concerne les éventuels projets d'aménagement, de construction ou autre projets, la réglementation reste inchangée. Seuls les projets soumis d'office à autorisation ou à approbation administrative devront faire l'objet d'une étude d'incidence sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire



# **3.2 REUNIONS D'INFORMATION AUPRES DES ELUS**

# Calendrier des rencontres avec les élus et certains acteurs

## Rencontre des maires ou des conseils municipaux concernés par les périmètres Natura 2000 :

- Aiguines : 23 janvier 2007
- Moustiers-Sainte-Marie : 1<sup>er</sup> février 2007 (maire), 18 avril 2007 (conseil municipal)
- Rougon : /
- Trigance : 19 février 2007
- La Palud-sur-Verdon : /
- Castellane : 12 mars 2007 (conseil municipal)
- Senez :
- Blieux : 2 février 2007

## Rencontre de différents acteurs sur le site :

- Les sociétés communales de chasse du 04 et du 83
- Les sociétés de pêche du 04, les fédérations de pêche du 04 et du 83, les Office national des eaux et des milieux aquatiques du 04 et 83
- Quelques professionnels des activités de pleine nature
- Quelques agriculteurs
- Office national des forêts
- Centre régional de la propriété forestière
- ...

## **3.3 PRESSE**

## ► ENVIRONNEMENT

### Réunions "Natura 2000"

Face aux questions sur la démarche européenne "Natura 2000", le Parc naturel régional du Verdon organise sept réunions publiques. La première a eu lieu ce samedi à Trigance (Var), les prochaines auront lieu demain à 20 h 30 à Castellane ; vendredi 30 mars à 18 h à La Palud ; samedi 31 mars à 17 h 30 à Rougon ; vendredi 6 avril à 17 h 30 à Esparron ; vendredi 13 avril à 18 h à Saint-Julien-le-Montagnier (Var).

2 | **Var**

**Natura 2000.** Chargé de la commission « Vie du territoire » pour le parc naturel régional du Verdon, Jean Darot insiste sur les vertus du dispositif de protection.

# Verdon : de la nature et des hommes

Le parc naturel régional du Verdon, c'est ce vaste ensemble de quelque 180 000 hectares s'étendant de Saint-André des Alpes au Nord à Aups au Sud. Natura 2000 intrigue, agace, inquiète, Mais au fond qui sait ce qu'est vraiment Natura 2000 ? La question est posée à Jean Darot : « Dans le Parc naturel régional du Verdon, plusieurs périmètres sont concernés par la démarche européenne Natura 2000. Si elle a pour objectif la préservation de lieux où la flore et la faune sont rares et remarquables, il s'en donne les moyens en mettant des outils concrets, techniques et financiers, à la disposition des propriétaires et des gestionnaires des lieux concernés ».

Quelle sera la place réservée aux activités humaines ?

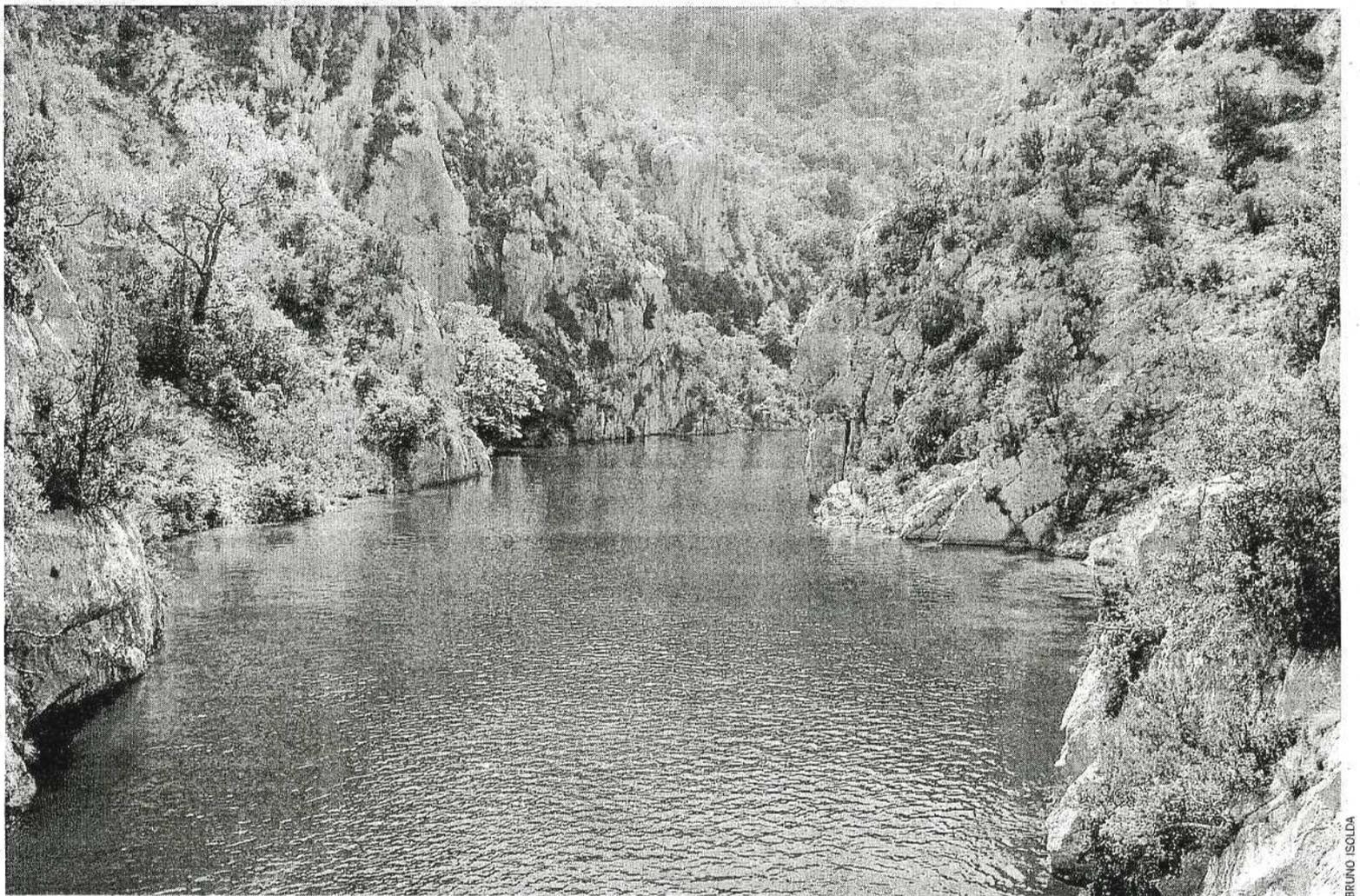
« L'idée de la démarche est d'identifier et de gérer, sur l'ensemble des pays de l'Union européenne, des sites remarquables afin de préserver les milieux, la faune et la flore qu'ils hébergent. Il ne s'agit en aucun cas de mettre sous cloche ces milieux en interdisant toute présence. Au contraire, la volonté est de conserver ces milieux naturels en donnant, aux hommes qui y vivent, la responsabilité et les moyens d'assurer une gestion adaptée. »

En effet, les milieux aujourd'hui les plus fragiles et les plus rares, sont nés d'un savant mélange entre les pratiques humaines et l'adaptation des espèces animales et végétales à ces pratiques. La pérennisation de ces pratiques est donc indispensable au maintien de ces richesses naturelles. Malheureusement, dans certains cas ces usages, devenus inutiles et non rentables, disparaissent. Dans d'autres cas, ils subissent des modifications rapides, toujours dans un souci de rentabilité, modifications qui ne permettent pas aux espèces de s'adapter assez vite ».

Quelle sera la marche à suivre ? « Le Parc naturel régional du Verdon s'occupe de trois périmètres Natura 2000. Ces périmètres concernent 11 communes. La première chose qui sera faite est la réalisation d'un diagnostic complet sur les milieux, la faune et la flore qualifiés d'intérêt communautaire ainsi que sur l'ensemble des activités économiques et des usages pratiqués dans le périmètre des sites. »

Par la suite une réflexion sera menée pour définir les grands objectifs et les mesures de gestion appropriées ».

RECUEILLI PAR J.S.



A cheval entre le Var et les Alpes de Haute Provence, le Verdon est aussi au cœur des préoccupations écologiques et sociales

## Crapauds, papillons, tritons, landes, us et coutumes imposent la concertation

### Mode d'emploi

Après validation de ce document d'objectifs sur chacun des sites, il sera proposé (et non imposé) aux propriétaires et aux gestionnaires de s'engager dans une démarche de préservation du patrimoine naturel sur leurs parcelles en réalisant une gestion adaptée. A cet effet, des contrats pour 5 ans pourront être signés entre un propriétaire (ou un gestionnaire) et l'Etat, moyennant un appui technique et un financement pour les opérations réalisées. Exemple d'actions pouvant figurer dans les contrats : - réhabiliter et entretenir une mare afin de maintenir certaines espèces de crapauds,

de grenouilles et de tritons ; - entretenir une lande ou un herbage, par pâturage ou débroussaillage régulier des arbustes envahissants, pour préserver à la fois la ressource pastorale, ces milieux devenus rares et les espèces de papillons en raréfaction qui vivent sur ces milieux ; La vie au sein des périmètres Natura 2000 ? Les sites Natura 2000 n'étant en aucun cas des réserves, les us et coutumes ne seront pas remis en questions. Les espèces et les milieux d'intérêt communautaire seront portés à connaissance du grand public pour lui permettre de les découvrir et d'en prendre soin. Pour les pratiques nouvelles ou ayant évolué, pouvant fragiliser les espèces et les

milieux d'intérêt communautaire, une réflexion et une concertation seront menées pour tenter d'améliorer leur influence. En ce qui concerne les éventuels projets d'aménagement, de construction ou autres projets, la réglementation reste inchangée. Seuls les projets soumis habituellement à autorisation ou à approbation administrative devront faire l'objet d'une étude d'incidence sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire. Pour une meilleure information et pour une concertation efficace des différents acteurs, une première série de réunions publiques est programmée auprès des communes concernées par les sites

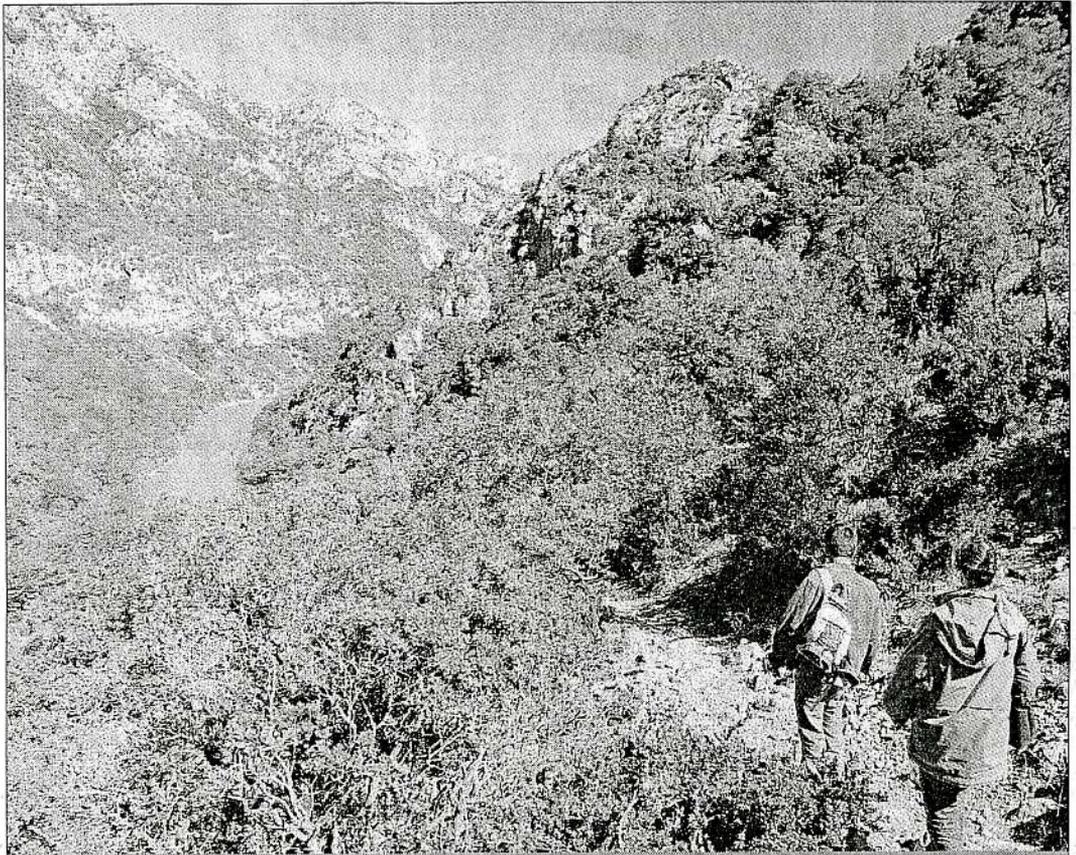
**Natura 2000 :**  
Commune de Castellane : mercredi 21 mars - 20h30  
Commune d'Aiguines : vendredi 23 mars à 17h30  
Commune La Palud-sur-Verdon : vendredi 30 mars - 18h00  
Commune de Rougon : samedi 31 mars - 17h30  
Commune d'Esparron-de-Verdon : vendredi 6 avril à 17h30  
Commune de Saint-Julien-le-Montagnier : vendredi 13 avril à 18h00.  
Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la chargée de missions Natura 2000 du Parc naturel régional du Verdon : Anne Ferment (04 92 74 68 00 ou aferment@parcduverdon.fr).

NATURE ET ENVIRONNEMENT / Un document d'objectifs est en préparation

# Les actions "Natura 2000" dans le Parc du Verdon

**L**e Parc naturel régional du Verdon qui vient de fêter ses dix ans est opérateur de trois périmètres Natura 2000 dans sa zone de compétence.

Onze communes sont concernées essentiellement dans le grand canyon et les basses gorges entre Quinson et Esparron. Depuis deux ans un inventaire complet des milieux, de la faune et de la flore qualifiés d'intérêt communautaire ainsi qu'un diagnostic de l'ensemble des activités économiques et des usages pratiqués sont réalisés. À partir de l'année prochaine des mesures de gestion devront être définies en fonction de l'intérêt patrimonial des si-



► Plusieurs communes du secteur des Gorges du Verdon sont concernées par les actions "Natura 2000". / PHOTO ÉRIC CAMOIN

**Onze communes sont concernées dans le Grand Canyon et les Basses Gorges.**

tes et des activités humaines pratiquées. Ce diagnostic, appelé document d'objectifs sera disponible dans deux ans dans chacune des communes concernées.

Après validation de ce document d'objectifs il sera proposé (et non imposé) aux propriétaires et autres ayants droit de s'engager dans une démarche de préservation de leurs terrains en réalisant une gestion adaptée.

Des contrats d'une durée de 5 ans pourront être signés entre un propriétaire

ou un gestionnaire et l'État, moyennant un appui technique et un financement pour les actions réalisées.

Parmi les exemples d'action pouvant figurer dans les contrats : entretenir une lande ou une prairie par pâturage dirigé et débroussaillage régulier, voir défrichage afin de préserver la diversité végétale et la petite faune menacées par l'envahissement des genêts et de la pinède.

Réhabiliter et entretenir une mare afin de maintenir certaines espèces de batraciens, cra-

pauds, grenouilles et autres tritons devenus de plus en plus rares.

## Impliquer le public

Dans un troisième temps, les espèces et les milieux d'intérêt communautaire seront portés à connaissance du grand public afin de mieux les protéger.

"Pour les pratiques nouvelles ou dont l'évolution peut menacer l'existence des espèces et des milieux d'intérêt communautaire, une réflexion et une concertation seront menées pour tenter d'améliorer leur influence.

En ce qui concerne les éventuels projets d'aménagement, de construction la réglementation reste inchangée.

Seuls les projets soumis habituellement à autorisation ou à approbation administrative devront faire l'objet d'une étude d'incidence sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire", précise le Parc. ■

Nicolas Maurel

## RÉUNIONS PUBLIQUES

Le 6 avril à 18 h 30 à Esparron  
et le 13 avril à 18 heures à  
Saint-Julien-le-Montagnier

ESPARRON-DE-VERDON / Anne Ferment fait le point sur les travaux du projet Natura 2000

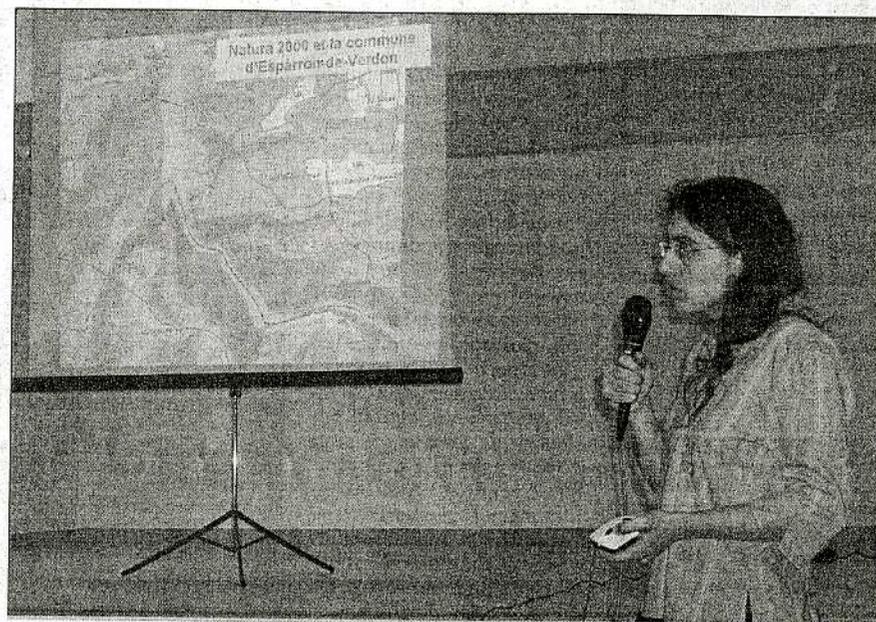
## Inventorier l'habitat et préserver les milieux naturels

**P**armi les onze communes concernées par ses actions, Esparron recevait Anne Ferment qui a développé les implications locales.

Anne Ferment, chargée de missions à Natura 2000, s'est d'abord employée à resituer le projet au niveau national : pas moins de 1674 sites (sur 8372 communes), dont 122 en région Paca (30 % du territoire), et 27 dans notre département. Sont désignés "opérateurs", les personnes qui réalisent le document d'objectifs du site, (préfet, DDAF, Diren), et les "animateurs", les personnes qui interviennent sur place, pour animer ce docu-

ment. Les pays européens ont choisi de travailler sur deux plans : inventorier l'habitat et préserver les milieux, espèces animales et végétales. Les communes ont été sollicitées pour avis uniquement, en ce qui concerne la délimitation des trois périmètres dessinés, qui sont : le grand Canyon du Verdon, les basses gorges et le Montdenier-Mourre-de-Chanier, - Gorges de Trévans.

Sur Esparron, un inventaire des milieux d'intérêt communautaire sera réalisé, de même pour les espèces animales et végétales. Sur le



► Anne Ferment chargée de missions à Natura 2000, face à un public attentif, mais cependant aux rangs clairsemés, pour la présentation des actions des différents contrats.

/ PHOTO N.P.

plan des activités socio-économiques, on peut noter la présence du site d'escalade, les sentiers de randonnée, la chasse et les diverses embarcations, dont il faudra tenir compte. Le Parc continuera ses actions engagées dans le cadre du schéma des activités de pleine nature, en étudiant par exemple l'influence de l'escalade sur telle fougère. Et dans le cadre du schéma d'aménagement et

de la gestion de l'eau, sera étudiée par exemple, l'amélioration de la gestion du débit du Verdon.

Dans un second temps, on recherchera ce qui menace ces milieux. Par exemple, le site de chauve-souris dans les gorges, est l'un des plus importants de France. Menacé par le bruit et la fréquentation des touristes, une grille a été installée à l'entrée de la grotte.

Mais ce qui interroge les Esparronnais, c'est bien le lien avec les zones incendiées. "Car les impacts n'ont pas été répertoriés", note Dominique Chavy, représentant le Parc. Et qu'en est-il des cendres tombées dans le lac ? On peut constater une régénérescence naturelle spontanée, les chênes pubescents après l'incendie de 2003. Il est nécessaire que les propriétaires se regroupent

pour agir. " Les prochaines réunions se tiendront à Saint-Julien-le-Montagnier, demain à 18h en mairie. Puis à Quinson, le vendredi 20 avril à 17h30, salle multi-activités. ■

N.P.

### CONTACTS

Anne Ferment, chargée de missions à Natura 2000,  
☎ 04 92 74 68 00,  
aferment@parcduverdon.fr

### CALENDRIER

- 2007 : diagnostic écologique et socio-économique ; coordination des inventaires scientifiques et analyse des enjeux écologiques.
- 2008 : validation des documents d'objectifs. Des groupes de travail sont prévus avec participation du public.
- 2009 : mise en œuvre des actions sur un contrat Natura 2000 rémunéré sur 5 ans ; un contrat environnement pour les agriculteurs ; la charte Natura 2000 soulignant les grands principes de précaution (+ déductions d'impôts).

*La directive Natura 2000 et Habitat*

# La préservation de la biodiversité au niveau mondial

**Natura 2000** découle d'une directive européenne "Habitat" qui vise à sauvegarder des milieux naturels et des oiseaux. L'Europe a décidé de définir des périmètres dans chaque pays, pour lesquels il faut protéger des espaces et des espèces faunistiques et floristiques menacés. Ces sites sont appelés "Réseaux Natura 2000".

Depuis 1995, un diagnostic a été commencé en Europe pour chaque site et ce bilan doit s'achever en 2010. Certains de ces sites sont déjà classés "rares et menacés" au niveau du maintien de la biodiversité. Non seulement les aspects écologiques sont à étudier, mais également les aspects socio-économiques. Ainsi, il faut tenir compte de la catégorie d'occupants de ces logements à protéger (propriétaires, éleveurs, pêcheurs, touristes...) et donc de l'utilisation qui en est faite.

Le Parc naturel régional du Verdon, créé en 1997 de par la volonté de 45 communes de la région Paca, vient d'être désigné "opérateur" par les élus et le préfet, le 11 février dernier. Il se trouve ainsi chargé de diagnostiquer les sites sur son territoire, tels que les sites :

- "Plateau de Valensole" (regroupant 15 communes pour une surface de 15 000 hectares).
- "Grand Canyon" situé entre Castellanne et Moustiers-Sainte-Marie (composé de six communes sur environ 10 000 hectares).
- "Basses Gorges du Verdon" à Quinson (regroupant trois communes pour environ 2000 hectares).

Pour ce qui est du périmètre "Gorges de Trevans, Mourre de Chanier et Montdenier", dont le diagnostic a été achevé en 2007, des mesures sont entreprises. Le Parc naturel régional du Verdon propose, d'une part, des contrats rémunérés aux éleveurs occupants ses gorges, massifs et alpages, afin qu'ils adaptent le nombre de bêtes sur ce site ; d'autre part, d'y faire des actions de débroussaillage dans le but de préserver les "pelouses d'altitude" et la biodiversité menacées, au niveau européen.

*"La difficulté du succès de Natura 2000 est de pouvoir proposer des mesures de gestion adaptées, afin de rendre compatible la biodiversité avec l'activité économique, agricole et touristique ! Dans le cas du site "Plateau de Valensole", il est difficile de proposer une mesure économiquement viable. Pour des raisons économiques, les cultures de lavande sont coupées, tandis que des oiseaux menacés d'extinction y nichent encore. L'idée serait de permettre aux acteurs et agriculteurs de tirer un revenu de leurs cultures tout en réservant (contre indemnisation) des parcelles favorables et un habitat propice à la reproduction de ces oiseaux"* a déclaré Anne Ferment, chargée de mission Natura 2000, au Parc naturel régional du Verdon.

Vous le comprenez bien sans doute, ardue est la mission de Natura 2000, qui n'est pas toujours bien comprise et acceptée par les acteurs occupant ces périmètres de préservation de la biodiversité.

Contact : Anne Ferment au 04 92 74 68 00.

**Laurence**

# **3.4 EXPOSITION SUR LA BIODIVERSITE DANS LE VERDON**

**Exposée lors de la Fête du  
Parc du 27 septembre  
2009**

# La Vipère d'Orsini

Très rare et inoffensive pour l'homme, elle vit uniquement dans les Préalpes du Sud.

- Ne la tuons pas.
- Evitons le brûlage entre mars et octobre.
- Encourageons l'élevage de moutons grâce auquel nos pâturages de montagne ne s'embroussaillent pas.

Verdon

Prenons soin des espèces rares et protégées



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon



NATURA 2000

# Le Petit Rhinolophe

Disparu du nord de l'Europe, en régression dans le nord de la France, disparu du littoral et des Bouches-du-Rhône, ce petit mammifère est encore bien présent sur le plateau de Valensole.



- Evitons les pesticides.
- Ouvrons-lui nos greniers, granges, cabanons et pigeonniers pour lui permettre d'élever ses petits.
- Conservons les haies et les bos-quets dans nos champs pour lui permettre de se nourrir et de se déplacer.

Verdon

Prenons soin des espèces rares et protégées

# L'Outarde Canepetière

Sa population a diminué de 80 % entre 1980 et 2000. Il reste 1500 mâles en France, 1140 dans le sud, moins de 20 dans le Verdon dont 10 sur le plateau de Valensole



- Évitions pesticides et herbicides.
- Encourageons les cultures traditionnelles, diversifiées et sans irrigation, ainsi que les prairies et les jachères.

# Le Pique-prune

Il se raréfie en même temps que les arbres centenaires. Il vit dans les trous d'arbres remplis de terreau.



• Préservons les vieux arbres de nos champs et de nos forêts.

Verdon  
Prenons soin des espèces rares et protégées

# Les plantes des moissons

Notre région est une des dernières à abriter autant de plantes messicoles (plantes des moissons).

## La Nigelle de Damas



- Limitons l'emploi des herbicides et des engrais.
- Faisons-leur une place dans nos jardins et nos champs.



L'Adonis



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon



NATURA 2000

Verdon

du

soin

des

espèces

rare

et

protégées

# Le Faucon Pèlerin

La France accueille 1400 couples, la Région en héberge 200, on en trouve 4 dans les gorges du Verdon.



- Ne dérangeons pas son nid installé dans les falaises.

Verdon

Prenons soin des espèces rares et protégées



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon



# La Doradille de Jahandiez

Cette fougère des falaises n'est présente que dans le Verdon et nulle part ailleurs dans le monde.

- Ne la piétons pas.
- Ne l'arrachons pas.
- Ne la cueillons pas.

# L'Apron du Rhône

Jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, ce poisson colonisait 2 200 km du Rhône et de ses affluents. Aujourd'hui il ne fréquente plus que 250 km de cours d'eau dont 18 dans le Verdon. Les barrages isolent et fragilisent les populations d'Apron du Rhône.

- Ne piétons pas, ne déplaçons pas les galets et les graviers qui abritent sa nourriture et ses œufs.

- Préservons la qualité de l'eau.

Verdon

Prenons soin des espèces rares et protégées du



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon



NATURA 2000

# Les milieux humides

50 % des milieux humides ont disparu en 30 ans. 30 % des plantes remarquables et protégées, 50 % des oiseaux dépendent de ces milieux.

Ils limitent les crues et filtrent les eaux.

Trolle d'Europe

- N'asséchons pas les marais, les roselières, les mares et les prairies, pour construire ou cultiver.

Orchidée

Verdon

Prenons soin des espèces rares et protégées du



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon



NATURA 2000